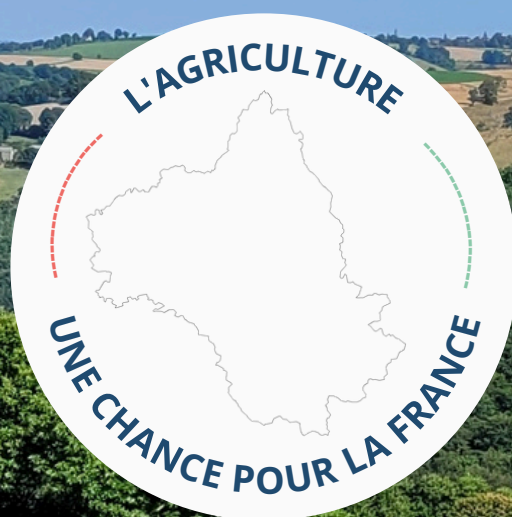


Dossier de presse : Action syndicale à la DDT

Carton rouge à l'administration pour laisser-aller.



Mercredi 11 décembre 2024

SOMMAIRE

- 1 Contrôles ASP et conditionnalité
- 2 Mercosur
- 3 Prédation
- 3 Pertes de fond - Resemis 2022



Contrôles ASP et conditionnalité

A mi-décembre, la campagne de contrôles de l'ASP et certaines visites "conditionnalité" ne sont toujours pas terminées en Aveyron. En conséquence, tous les dossiers contrôlés ne seront pas soldés en 2024. C'est totalement inadmissible.

Nous rappelons qu'aucun retard n'est toléré pour les agriculteurs, même un seul jour !

Les agriculteurs aveyronnais ne doivent pas subir les conséquences des problèmes techniques que rencontre l'ASP avec le 3STR.

Il reste encore une cinquantaine de contrôles ICHN à finaliser et des visites "conditionnalité" dans le domaine phytosanitaire.

Notre demande :

- La FDSEA et JA demandent l'abandon de tous les contrôles et le paiement immédiat des dossiers.

Malgré la vive opposition de la France, rejointe par d'autres pays comme la Pologne et dernièrement l'Italie, malgré l'unanimité des agriculteurs européens contre cet accord, auxquels se sont ralliés toutes les ONG, malgré un courrier signé par plus de 600 parlementaires français (députés, sénateurs et députés européens) issus de plusieurs groupes qui lui a été adressé, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen a validé vendredi 6 décembre l'accord commercial entre les Vingt-Sept et les pays du Mercosur, à Montevideo en Uruguay.

Cette validation est non seulement une provocation pour les agriculteurs européens qui appliquent les standards de production les plus élevés au monde, mais aussi un déni de démocratie alors que la quasi-unanimité de nos parlementaires français se sont exprimés contre cet accord ! Mme von der Leyen a certainement davantage en tête les intérêts particuliers de l'industrie automobile allemande, que les enjeux de la souveraineté alimentaire européenne ou de lutte contre le changement climatique !

La bataille continue. Cette décision n'est qu'une position de la Commission européenne. Cet accord doit être soumis à la signature d'au moins 15 États membres de l'UE et dégager une majorité au Parlement pour être ratifié. Nous ne nous avouons pas vaincus ! Nous engagerons, au travers de notre représentation syndicale à l'échelle européenne, tous les moyens au niveau européen pour que cet accord ne soit pas ratifié, ni par le Conseil, ni par le Parlement européen, ni par les Parlements nationaux.

Il est inacceptable que l'agriculture européenne soit sacrifiée au profit de produits importés, issus de pratiques interdites chez nous et moins respectueuses de l'environnement, de la santé, du climat et des droits sociaux. C'est une question de justice pour les agriculteurs et de respect des consommateurs européens.

Notre demande :

- Dans ce contexte, la FDSEA et les JA réaffirment leur opposition et demandent l'arrêt complet des discussions concernant le traité du Mercosur.

Prédation

La FDSEA et les JA ont été saisis par plusieurs agriculteurs au sujet de l'accueil téléphonique réservé par la DDT lorsque qu'une personne appelle suite à une attaque de vautours ou de loups. Les agriculteurs soulignent une tendance à minimiser l'attaque et à tirer des conclusions hâtives.

Notre demande :

- La FDSEA et les JA demandent davantage d'objectivité dans cet accueil téléphonique. Il faut s'en tenir aux faits. Tout appel d'un agriculteur doit se traduire par un déplacement d'un agent assermenté pour expertiser le cadavre de l'animal. Les conclusions sont établies uniquement lorsque les expertises terrains sont achevées.

Pertes de fond - Resemis 2022

Lors du premier paiement, nous avons découvert avec surprise que toutes les surfaces ressemées en prairies temporaires et permanentes avaient été plafonnées à 20%. Ce point n'a jamais clairement été expliqué et a généré de l'incompréhension auprès des exploitants.

Ces dossiers ont donc fait l'objet d'une seconde instruction sans tenir compte de ce plafond.

Lors de la poursuite de l'instruction, nous avons également découvert avec surprise que les resemis des prairies permanentes avaient été écartés du déplafonnement. Ce qui explique des seconds versements faibles ou des exploitations non éligibles.

L'enveloppe obtenue par le CNGRA permet pourtant le financement sans plafond des deux catégories des prairies.

Notre demande :

- La FDSEA et les JA déplorent qu'à deux reprises des critères supplémentaires restrictifs ont été introduits dans l'instruction sans aucune information faite auprès des agriculteurs.



Notes

A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a template for writing notes.



Contacts :

Marie-Amélie Viargues, présidente de la FDSEA de l'Aveyron : 06 78 46 45 06

Léo Nakich, président des Jeunes Agriculteurs Aveyron : 06 82 51 94 68

Décembre 2024